

Lors des élections professionnelles de décembre 2018, les enseignantes et les enseignants des écoles ont souhaité confirmer et renforcer le SNUipp-FSU comme première organisation syndicale dans le 1er degré : 44,33 % des voix, 6 élu-es sur 10 à la CAPN et 7833 voix de plus par rapport au scrutin de 2014.

Nous remercions nos collègues pour cette marque de confiance renouvelée qui montre un fort attachement de la profession au paritarisme. Ces résultats confortent l'action du SNUipp-FSU et de ses représentants pour une école s'attaquant vraiment aux inégalités scolaires, une école avec une professionnalité des enseignants renforcée, une école avec de meilleures conditions d'apprentissage pour les élèves et de travail pour les personnels.

Or, si la participation a augmenté par rapport à 2014, on est loin des 62% qui s'étaient exprimés en 2008, plus d'un enseignant du premier degré sur 2 n'ayant pas voté : bug, complexité technique du scrutin et difficultés pour exprimer son vote ont été autant d'entraves à l'expression des personnels. Le ministère devra donc conduire une réflexion sérieuse sur les modalités à mettre en œuvre pour favoriser la participation du plus grand nombre à l'avenir.

L'installation de cette nouvelle CAPN permet donc au SNUipp-FSU de rappeler toute l'importance de la tenue des instances, du paritarisme, et du dialogue social indispensable pour garantir les droits individuels de nos collègues, l'équité de traitement de leurs demandes, la transparence des décisions prises par l'administration et le bon fonctionnement du service public d'éducation.

A ce propos, le SNUipp-FSU continue de revendiquer la tenue d'une CAPN pour le mouvement interdépartemental. Il est indispensable que nos collègues, qui ont vu leur barème validé en CAPD puis modifié a posteriori par le ministère avant la publication des résultats, obtiennent des réponses aux questions qu'ils se posent légitimement.

Les principes que nous venons d'énoncer et que le SNUipp-FSU défend avec acharnement sont bafoués par le projet de réforme du gouvernement des instances de dialogue social dans la Fonction publique :

- suppression de la quasi totalité des compétences des commissions paritaires (promotion, mouvement, etc...) : nos collègues n'auraient plus de représentants pour les protéger de l'opacité, de l'arbitraire ou des erreurs de l'administration,
- disparition des CHSCT (comités hygiène, sécurité, conditions de travail) : le contrôle par les représentant-es des personnels des obligations des employeurs publics et des chefs de service en matière de santé et de sécurité au travail serait totalement entravé, avec pour conséquence une dégradation accentuée des conditions de travail des enseignants et des enseignantes des écoles.

Cette volonté gouvernementale de remettre en cause les instances représentatives des personnels est en totale contradiction avec le statut qui prévoit notamment que les fonctionnaires participent,

par l'intermédiaire de leurs représentant-es, à leur gestion collective et à l'organisation des services publics.

Le SNUipp, avec la FSU, dénonce ce nouveau recul de la démocratie sociale et appelle avec l'ensemble des autres organisations syndicales de la Fonction publique à la grève jeudi 9 mai.

Cette CAPN se tient aujourd'hui dans un contexte social très difficile qui impacte et touche aussi les citoyens et citoyennes que nous sommes, alors que depuis presque 2 ans, le gouvernement n'entend ni les alertes ni les revendications de la FSU. Face aux inégalités grandissantes, au sentiment d'abandon d'une grande partie de la population, face à la colère sociale qui s'exprime depuis plusieurs mois, il faut au contraire apporter des réponses qui améliorent les conditions de vie de tous les salarié-es, chômeurs, retraité-es et jeunes : augmentation des salaires, des minima sociaux et des retraites, accès à des services publics de qualité sur tout le territoire, création d'emplois... La FSU continue aussi de demander l'ouverture de discussions à la Fonction publique où les salaires sont gelés et les perspectives de carrière bloquées.

19 mars, 30 mars, 4 avril... nuits des écoles, écoles mortes, Référendum d'Initiative Populaire, lettres aux parlementaires, etc... autant de journées de mobilisation ou d'initiatives contre le projet de loi du ministre dit « école de la confiance », autre sujet qui met en colère dans les écoles et au-delà ! Et si toutes ces personnes (enseignant-es, parents, élu-es) ont décidé d'arpenter les rues pour défendre l'école publique et son fonctionnement, ce n'est pas parce qu'elles seraient particulièrement sensibles aux fake-news comme s'en est inquiété le ministre récemment sur les ondes. Non, c'est bien parce que les enseignantes, les enseignants, les parents, et les élu-es refusent :

- la modification radicale de la structuration de l'école avec la mise en place des établissements publics des savoirs fondamentaux fusionnant écoles et collèges et les menaces sur la place et le rôle des directrices et directeurs d'école,
- la remise en cause de la liberté d'expression des personnels de l'école,
- le cadeau fait à l'école privée avec l'instauration de l'instruction obligatoire à 3 ans
- la possibilité de voir se multiplier des enseignant-es contractuel-les dans les classes,
- la suppression des ESPE et la création des INSPE sous contrôle du ministère
- la fin de l'évaluation indépendante du système scolaire et la mise en concurrence permanente des personnes, des écoles et des établissements.

Et ce n'est pas, comme le fait le ministre dans sa lettre aux directeurs, en demandant aux IEN d'apporter des clarifications sur une loi qui n'est même pas promulguée, que l'on convaincra les enseignantes. Les IEN ont assez à faire avec les règlements en vigueur. Il y a là, pour nous, un détournement de mission.

La colère est forte contre ce projet de loi fourre-tout qui non seulement ne répond pas aux défis posés à l'école - réduire les inégalités et assurer la réussite de tous - mais envisage de la bouleverser. Le SNUipp-FSU, au côté d'autres organisations syndicales, demande au ministre l'abandon de son projet de loi.

Comment penser que les enseignantes et enseignants des écoles pourraient adhérer à cette fameuse école de la confiance, quand le ministre menace de sanctions disciplinaires des collègues qui font leur métier tous les jours dans des conditions de plus en plus difficiles, mettent en œuvre les programmes, évaluent au quotidien leurs élèves, mais refusent de faire passer ou de remonter des résultats d'évaluation CP qui ne sont ni au service des élèves, ni à celui des enseignants et des enseignantes, comme l'attestent de nombreux chercheurs et chercheuses ? Le SNUipp-FSU continue de revendiquer l'abandon de ces évaluations.

Enfin, le SNUipp-FSU tient à rappeler que la participation de nos collègues au mouvement intra départemental est une étape importante de leur carrière, et que l'Etat employeur doit pouvoir montrer le respect qu'il accorde à cette opération. Or, les décisions que le ministère a prises, d'imposer des règles nationales à des mouvements qui par essence relèvent de règles départementales spécifiques au premier degré, vont à l'encontre des réalités du terrain. L'outil informatique livré modifie radicalement une procédure d'affectation qui a pourtant fait ses preuves depuis de nombreuses années, parfois contre l'avis même de certains DASEN.

A l'heure où des départements ont commencé les opérations de mouvement, personne, quel que soit son niveau de responsabilité, n'est en mesure de répondre avec certitude à un certain nombre de questions, pourtant essentielles pour le bon déroulement et la bonne compréhension du mouvement. Nous insistons notamment pour que les périodes de saisie soient rallongées quand les serveurs ont été fermés.

La volonté du ministère est d'affecter de gré ou de force, la quasi-totalité des enseignants à titre définitif en une seule phase. Or, imposer des nominations à titre définitif non souhaitées, parfois très éloignées géographiquement, remet en cause fortement les conditions de travail des enseignants et des enseignantes du premier degré, et par là même la qualité du service public d'éducation. A cela s'ajoutent des problèmes techniques importants dus à la précipitation qui a prévalu. Ce n'est malheureusement pas une surprise pour les représentants des personnels qui ont développé une expertise certaine et qui ont, à de nombreuses reprises, alerté à tous les niveaux sur les difficultés prévisibles. Nous ne pouvons accepter un bouleversement autoritaire et vertical des règles révélant un éloignement certain du terrain, un déni de l'expertise des représentants des personnels et des services déconcentrés, la négation de l'aspect humain et anxiogène du mouvement. Ce choix d'agir dans l'opacité sans prendre le temps de former les personnels dans les services, d'informer les enseignantes et les enseignants et sans garantie d'efficience et d'amélioration est un signe supplémentaire à la fois de la méconnaissance du 1er degré et de l'écart entre le ministère et les enseignants. C'est la raison pour laquelle nous demandons le retour aux règles et modalités antérieures.

Toutes ces actions et ces interpellations sont autant de signaux rouges envoyés au ministre qui doit enfin entendre les personnels et leurs représentant-es.